Première année — N° 213 CINQ CENTIMES Dimanche 17 Novembre 1895

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ON REÇOIT LES ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

LA CHASSE
aux Tripoteurs

Allons, la battue n'est pas mal menée. Tandis que le Parquet lance ses rabatteurs en perquisition chez les fricoteurs, politiques et autres, des chemins de fer du Sud, le ministère invite la Chambre et le Sénat à chasser de leurs bancs les barons de finance et les chevaliers d'industrie, capitaines et condottières des modernes grandes compagnies ou, à l'encontre de naguère, le profit est grand et le risque nul.

La pression de l'opinion publique a fini par l'emporter sur le cynisme et sur le scepticisme des politiciens. Loués en soient ceux qui ont contribué à provoquer ce réveil des consciences. Les socialistes ont eu leur bonne part dans cette dure tâche. Je ne les en féliciterai pas. Ils n'ont fait que leur devoir.

Le vent de terreur qui souffla lors du procès de Panama était à peine passé que ceux qu'il avait effleurés relevaient déjà la tête, plus audacieux que jamais, plus que jamais résolus à continuer leur pillerie. La nation, qui avait eu un instant d'espoir, porta la peine de sa nonchalance. Il ne suffit pas, en effet, d'espérer le règne de l'honnêteté. Il faut le vouloir. Et le vouloir ne se manifeste que par des actes.

Seules les grandes villes et quelques circonscriptions de province avaient voulu, avaient agi. D'où la forte et compacte minorité socialiste dont le vote d'hier donnera au gouvernement la force et les moyens de mener jusqu'au bout la chasse aux concussionnaires et aux agioteurs.

Puisqu'on veut que l'honnêteté entre au Parlement, il est de toute nécessité que les hommes d'argent en sortent. Et ma foi, il va en sortir un joli lot.

Dehors, les Magain, gouverneur de la Banque de France, et les Jaluzot, administrateur du Crédit Foncier. Oui, le philosophe (?), qui parle avec une fausse humilité de son *grenier* de la place de la Madeleine, compte parmi nos plus gros financiers. Entendez-vous, Spinoza et Descartes, et vous Auguste Comte, qui renouvelâtes la pensée humaine et mourûtes gueux, votre très moderne confrère fait de très bonnes affaires d'argent. Comment voulez-vous qu'il fasse de bonne philosophie!

Dehors, les Devès, administrateur de plus de 20 sociétés et compagnies, et les Denormandie, qui passent de la Banque de France au Comptoir d'Escompte, réunissant dans les mêmes tripotages les malins de l'opportunisme et les finauds de la réaction.

Dehors, les Cuvinot et les Camescasse attelés en flèche à cette néfaste Compagnie des omnibus et grâce au Sénatoriat desquels, lors de la dernière grève, des sergents de ville furent transformés en conducteurs et des repris de justice en cochers.

Dehors, les Millaud et les Tassin, les Prevet et les Krantz; j'en passe de plus obscurs, mais non certes de moins malfaisants.

Voilà pour le Sénat.

Pour la Chambre, même décimation de la droite et du centre. Christophle restera député, à moins que... Chut, ne troublons point M. Doppfer dans son travail. Mais si, jusqu'à nouvel ordre — du parquet, — Christophle reste, Aynard, régent de la Banque, s'en va, emmenant avec lui Léon Say. Nous n'aurons donc plus d'économistes à la Chambre.

Les Lannes de Montebello, ayant gagné de la gloire à coucher sur les champs de victoire, gagnant à présent des écus à coucher nos contemporains dans des wagons-lits. Le représentant de cette famille à la Chambre pourra aller dormir où il voudra, sauf désormais à son banc de député.

C'était bien la peine que Carnot fils, et combien peu successeur de son père, se soit donné tant de mal pour se faire élire secrétaire par une minorité de la Chambre. Il va lui falloir lâcher son secrétariat.

Il s'en ira avec Mir, du Crédit Foncier et de plusieurs chemins de fer; avec nos sympathiques syndicataires Rouvier, Jules Roche, Deloncle; à moins que ceux-ci ne préfèrent s'en aller par une autre porte : celle de Mazas.

Le baron Reille, persécuteur des ouvriers et des républicains, s'en ira se faire consoler par Rességuier.

Emboîteront le pas les Balzan, de la Banque de France, les Etienne, des Chemins de fer auxiliaires, les d'Arenberg et les Bischoffheim, de tout un peu, les René Brice, du Crédit Lyonnais, les Chavoix, des Chemins de fer économiques, les Lemercier, des Chemins de fer des Charentes, et les Cibiel de je ne sais plus trop quoi. Ajoutez à cette liste déjà longue quelques lignes d'et cætera et comptez ce qu'il va manquer à l'ancienne majorité.

Le Parlement va pouvoir à présent étudier et voter les lois républicaines et sociales contenues dans le programme de 1869. M. Léon Say ne sera plus là pour défendre la haute banque, ni M. Aynard les affameurs d'ouvriers. M. Balzan n'entraînera plus les droitiers à voter pour un gouvernement complice du pape et M. Rouvier ne fera plus à la tribune l'apologie du vol.

Ce ne sera pas encore la Sociale, camarades. Mais n'est-ce rien que de l'apercevoir au bout de la route, enfin abrégée, — de la grand'route.

Eugène FOURNIÈRE.

LA GAUCHE RADICALE
Discours de M. Sarrien

Paris, 15 novembre. — En prenant possession de la présidence de la gauche progressiste (ancienne gauche radicale), M. Sarrien, après avoir remercié ses collègues de la confiance qu'ils avaient mise en lui, a fait la déclaration suivante :

Adversaires résolus de la politique de réaction et du piétinement sur place, nous ne demandons aux ministères qui se constituent que de servir utilement les intérêts de la patrie française et de cette démocratie si laborieuse et si sage qui a fait la République, qui l'a maintenue contre toutes les attaques et qui pour s'assurer dans l'ordre social plus de justice et plus de bien-être, a placé tout son espoir et toute sa confiance dans les représentants de la nation.

Puis, parlant du nouveau ministère ;

Nous ne lui marchanderons pas notre concours et notre appui s'il veut marcher résolument dans la voie qu'il a lui-même tracée et en assurant son existence par notre discipline sévère et vigilante, nous sommes certains de rester en communauté de sentiments avec la majorité du pays qui veut comme nous avec le progrès, la justice pour tous et la liberté.

Les Chemins de fer du Sud

Paris, 15 novembre. — M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu à deux heures, 17, rue Bonaparte, chez M. Imbert, liquidateur de la Société du canal de Panama et de la succession du baron de Reinach, pour y prendre possession de dossiers et pièces provenant de la succession Reinach et intéressant l'instruction de l'affaire des chemins de fer du Sud.

DÉPUTÉS ET SÉNATEURS
visés par la loi sur les incompatibilités financières

Voici les noms de ces *honorables* que l'on trouvait plus souvent présents aux séances des Conseils d'administration des sociétés financières qu'à celles de la Chambre ou du Sénat :

SÉNATEURS

Audiffret-Pasquier (duc d') (inamovible). — Président du conseil de régie de la Compagnie des mines d'Anzin.

Bardoux (inamovible). — Administrateur de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans

Benazet. — Administrateur de la Compagnie des mines d'Aguilas.

Camescasse. — Administrateur de la Compagnie générale des omnibus.

Cuvinot. — Président de la Compagnie générale des omnibus (?), membre du conseil de régie de la Compagnie des mines d'Anzin.

Denormandie (inamovible). — Président de la Banque de l'Indo-Chine, de la Société anonyme le Nickel ; — vice-président de la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée ; — administrateur des Mines et Fonderies de zinc de la Vieille-Montagne ; — membre du syndicat du chemin de fer de grande ceinture, (soit cinq fois nommé).

Devès. — Président de la société des Chemins de fer de Bône-Guelma et prolongements ; — administrateur du Crédit foncier, de la société de l'éclairage au gaz, des hauts fourneaux et fonderies de Marseille et des mines de Porto et Sénèches (soit cinq fois nommé).

Gouin (inamovible). — Administrateur de la Banque de l'Indo-Chine.

Guichard. — Président du conseil d'administration de la Compagnie universelle du canal de Suez ; — administrateur de la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz, (soit deux fois nommé).

Krantz (inamovible). — Président du conseil d'administration de la Compagnie de Fives-Lille pour constructions mécaniques et entreprises ; — ingénieur en chef-conseil de la Société des Chemins de fer de Bône-Guelma et prolongements, (soit deux fois nommé).

Magnin (inamovible). — Gouverneur de la Banque de France.

Marcère (de). — Président de la Compagnie des mines de Béthune ; — censeur du Crédit foncier (soit deux fois nommé).

Maret. — Administrateur du Sous-Comptoir des entrepreneurs.

Max. — Président du conseil d'administration des Chemins de fer départementaux ; — administrateur du Crédit foncier. (Soit deux fois nommé).

Poirrier (Seine). — Président de la Société des matières colorantes et produits chimiques de Saint-Denis (?).

Jules Simon. — Administrateur du Crédit foncier.

Tirman. — Président du conseil d'administration de la Compagnie des docks et entrepôts de Marseille ; — administrateur de la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée et de l'Ouest-Algérien. (Soit trois fois nommé).

DÉPUTÉS

Arenberg (Prince d'). — Membre du conseil de régie de la Compagnie des mines d'Anzin ; — administrateur de la Compagnie universelle du canal de Suez, soit deux fois nommé.

Aynard. — Régent de la Banque de France.

Balsan — Régent de la Banque de France.

Georges Berger. — Président du conseil d'administration des Aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac.

René Brice. — Administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest; de la Société générale des chemins de fer économiques, soit deux fois nommé.

Ernest Carnot. — Administrateur de la Compagnie des Messageries maritimes.

Chavoix. — Administrateur de la Compagnie française des voies ferrées économiques.

Côtel. — Administrateur de la Société anonyme des mines de Carmaux, de la Compagnie des entrepôts et magasins généraux de Paris, (soit deux fois nommé).

Etienne. — Administrateur des Chemins de fer de l'Etat.

Gérard (le baron). — Administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Lemercier (Comte). — Administrateur de la Société générale de Crédit industriel et commercial.

Marmottan. — Président du conseil d'administration de la Compagnie des mines de Bruay.

Mariéjouls. — Administrateur de la Compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy.

Mézières. — Administrateur du Crédit foncier.

Louis Passy. — Administrateur du Crédit foncier colonial, de la Société générale du Crédit industriel et commercial, etc. (soit au moins deux fois nommé).

Pléchon. — Administrateur de la Compagnie des mines de Béthune.

René Reille (baron). — Président du conseil d'administration de la société anonyme des mines de Carmaux, de la Compagnie des Fonderies et Forges d'Alais ; — administrateur de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, etc. (soit au moins trois fois nommé).

André Reille (baron). — Administrateur-directeur suppléant de la Compagnie des fonderies et forges d'Alais.

Jules Roche. — Administrateur des Chemins de fer de l'Etat.

Roux (*J.-Charles*). — Administrateur de la Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts, de la Compagnie universelle du canal de Suez, (soit deux fois nommé).

Léon Say. — Vice-président du comité de direction de la Compagnie des Chemins de fer du Nord.

Henri Schneider. — Gérant des Houillères, Forges, Acieries et Ateliers de construction du Creusot ; — régent de la Banque de France; — administrateur de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans, etc., (soit au moins trois fois nommé).

Thomson. — Administrateur des Chemins de fer de l'Etat.

Armand Vieillard. — Administrateur de la Compagnie universelle du canal de Suez.

En dehors des noms que nous venons de citer, combien d'autres membres du Parlement sont encore visés par les dispositions de cette loi !

Et tous ces hommes d'affaires sont ceux qui ont conduit la France à la banqueroute, qui ont ouvert la porte le plus large possible aux scandales de toutes sortes, où l'on retrouve encore quelques uns d'entre eux.

Il y a parmi eux des hommes de la vieille génération bourgeoise comme de la nouvelle. A coté du défenseur de la famille et de la morale Jules Simon, on trouve le fils de l'homme qui joua l'austère et l'intègre, c'est-à-dire Ernest Carnot.

Toutes les faces, toutes les fractions de la bourgeoisie !

UN MOT DE GUESDE

Il a trait à l'interpellation Julien Dumas sur les menées anarchistes.

« Nous ne pouvons cependant pas abroger la loi scélérate pour mettre les scélérats au pouvoir », s'est écrié notre ami au cours de la discussion.

Après les déclarations du ministère qui ne laissent plus possibles les conséquences de cette loi, les socialistes pouvent attendre le moment prochain, où la motion de Gérault-Richard viendra en discussion, pour en réclamer la radiation dans notre code.

Ce crédit laissera au ministère le temps de donner la mesure de son honnêteté et de son libéralisme. C'est tout ce que nous osons attendre de lui et ce que nous savons ne pouvoir attendre ni du centre, ni des ralliés.

UNE VICTIME DU TRAVAIL DE NUIT

On écrit de Saint-Etienne :

Une grave affaire de mœurs est en ce moment instruite par le Parquet de Saint-Etienne.

Ces jours derniers, un certain nombre d'ouvrières travaillant la nuit dans une importante fabrique de lacets à Saint-Chamond, pour se venger d'une de leurs camarades qui désapprouvait leur conduite, se ruèrent sur elle, la terrassèrent et à l'aide d'un appareil spécial, attentèrent à son honneur.

La victime, âgée de quinze ans, est gravement malade.

Nous livrons aux méditations des partisans du travail de nuit des femmes le fait scandaleux qui précède.

DÉPÊCHES
CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 novembre 1895

Présidence de M. Henri Brisson, président

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre adopte divers projets autorisant les départements de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, à s'imposer extraordinairement pour le service de l'assistance médicale gratuite.

L'EXPOSITION DE 1900

M. Maurice Binder a la parole pour poser une question au ministre du commerce. Il demande comment le projet relatif à l'Exposition de 1900 n'est pas encore déposé. Quand le sera-t-il ? Le ministre peut-il assurer que les droits du Parlement sont demeurés intacts.

M. Delafosse. — Il faudra demander d'abord au Parlement s'il juge à propos de faire une Exposition.

M. Mesureur, ministre du commerce. — La commission supérieure de l'Exposition doit se réunir lundi prochain pour statuer sur les dernières questions. Quelques jours après, je déposerai le projet. Les droits du Parlement restent intacts. La Chambre statuera sur le principe même d'une Exposition.

L'incident est clos.

Le régime des succesions

M. le président. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet modifiant le régime fiscal des successions, donations, mutations de nue propriété et d'usufruit, et de ventes de meubles.

Discours de M. Bascou

M. Bascou a la parole. Il défend le projet et critique le système de droit d'abonnement préconisé par M. Gamard. Ce système fait payer l'impôt à celui qui ne le doit pas ; il n'a pas l'avantage de supprimer la fraude, il déprécie la rente en l'imposant, il rend impossible une conversion. Pour rétablir la proportion fiscale due à la terre, il faudra voter l'impôt sur le revenu.

L'orateur est partisan d'un impôt sur la valeur mobilière au porteur en exceptant la rente, le droit successoral n'est pas incomparable avec l'impôt progressif. Il faut faire des concessions au principe de justice sociale, établir un budget plus démocratique, la volonté humaine n'arrêtera pas la marche naturelle des choses. (Applaudissements à gauche.)

Discours de M. Léon Say

M. Léon Say. — Il n'est pas possible de préparer un budget si le politique financière n'est pas l'expression de la politique générale du cabinet. Or, il y a deux politiques financières.

Celle qui considère que l'impôt ne doit être prélevé que pour faire face aux dépenses publiques, c'est celle de 1789, c'est la nôtre. En 1789, on voulait faire l'égalité devant la loi par l'impôt proportionnel.

Le second système est celui dans lequel l'impôt doit avoir pour but de mieux répartir la richesse entre les citoyens et pour cela on a recours à la progression. C'était l'idéal fiscal de 1793. Or pour moi, je n'ai jamais pu prendre parti pour les atrocités de 1793. (Exclamations et protestations à l'extrême-gauche et applaudissements à droite et au centre).

Faberot. — La Révolution a sauvé la France.

M. Léon Say qui a décidément perdu tout bon sens et tout sang-froid reprend. — Oui, le système socialiste a pour objet de niveler les fortunes, de transformer la propriété. Le premier système est le contraire du second, les deux politiques sont opposées l'une à l'autre.

L'orateur se glorifie d'être doctrinaire. A plusieurs reprises, il se tourne vers les socialistes et les prend à partie. Il leur reproche incidemment de préparer l'anarchie. Ceux-ci protestent vivement.

Coutant. — Ce sont les spéculateurs et la haute finance qui la préparent! (Applaudissements à l'extrême-gauche et sur les bancs des socialistes).

On propose aujourd'hui de faire une réforme qui est dans le cœur et l'esprit de tout le monde. On dit que cette réforme se paiera elle-même et donnera quelques ressources en plus au Trésor ; c'est douteux ; il est très imprudent de faire une réforme qui se suffise à elle-même quand on n'a pas d'excédents. Le nombre des héritiers est de 1,500,000 par an. C'est sur ces 1,500,000 personnes qu'on veut faire une grande réforme ; c'est fort difficile.

A ces 1,500,000 personnes, on applique le système progressif. On mettra les héritiers dans l'obligation de vendre les propriétés à cause de l'impossibilité où ils seront de payer les droits de succession sur les revenus ; cette mise sur le marché d'un grand nombre d'immeubles produira une baisse générale des plus dangereuses. L'exemple de ce qui s'est passé en Angleterre le prouve bien.

Il faut de la modération, et ce qui est contraire à la modération, c'est de céder toujours. Il faut prendre garde de créer dans le pays une situation d'anarchie dangereuse pour sa propre vie intérieure, mortelle pour son propre rôle en Europe. Il est dangereux pour une nation comme la France de se livrer à des expériences sur elle-même en étant absolument isolée de tout ce qui se passe dans le monde.

DISCOURS
du Ministre des Finances

M. Doumer répond que le gouvernement a une politique financière et sait où il va. La démocratie doit avoir un gouvernement fort.

Avez. — Il doit gouverner sans la droite.

M. Doumer. — Nous estimons que la démocratie doit être un gouvernement de progrès. La réforme que nous proposons aujourd'hui est attendue depuis longtemps. La première partie du projet, celle relative à la réduction du passif, n'est pas contestée.

Quand à la taxe, il est inexact de dire que les douze millions qu'elle produira seront payés par la propriété foncière; au contraire, cette propriété, la petite, profitera de certains avantages. On dit : La charge pèsera sur l'agriculture ; il faut détruire cette légende inventée pour des besoins électoraux.

Le ministre en arrive à la partie la plus contestée du projet, celle concernant la progression et constate qu'autrefois M. Léon Say était partisan de la progression en matière d'impôt sur le revenu.

L'orateur réfute les critiques de M. Labat, puis démontre que le tarif de la progression établi par le projet est très modéré. La réforme est mûre et acceptable ; le Parlement prouvera qu'il sait agir en la réalisant.

L'impôt en général pèse plus lourdement sur le petit contribuable que sur les favorisés de la fortune : nous faisons disparaître cette injustice. Telle est notre politique financière ; nous ne voulons soulever ni haine ni envie et nous nous efforcerons de répartir équitablement l'impôt.

Le ministre déclare que le député devenu ministre restera fidèle à ses opinions. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Lelong réplique que le projet du gouvernement est incohérent.

Clôture de la discussion générale

La discussion générale est close.

On passe à la discussion des articles.

Contre-projet de Ramel

M. de Ramel développe un contre-projet réduisant le tarif en faveur du fils et de frère de l'époux.

M. Doumer combat le contre-projet dont M. de Ramel demande le renvoi à la commission.

Le renvoi est repoussé par 419 voix contre 105.

Contre-projet Lemire

M. Lemire développe un autre contre-projet tendant à convertir en taxe annuelle obligatoire, sur la valeur brute des biens, meubles et immeubles, les droits perçus à l'occasion de mutation entre vifs ou par décès.

M. Trouillot combat le contre-projet de l'abbé Lemire, qui, selon le rapporteur, est inapplicable.

Le contre-projet de l'abbé Lemire reçoit le même accueil que celui de M. de Ramel. Il est repoussé par 474 voix contre 2.

Renvoi de la discussion

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 h. 10.

L'ÉCHOUAGE DES TROIS CUIRASSÉS

Toulon, 15 novembre. — Le renflouement du *Courbet* a été terminé avec succès. Ce cuirassé n'a subi que de légères avaries.

L'opération de déséchouage de l'*Amiral-*

FEUILLETON N° 42

LE TESTAMENT VOLÉ

PAR

HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XIII

L'accusé

L'officier de gendarmerie avait assigné un poste à chaque assistant pour surveiller l'assassin. A présent, il causait dans un groupe formé par Barron-Latreille, Olympe, Maquart, l'abbé et un voyageur de commerce.

— En vérité, je n'aurais jamais cru ça de cet homme! dit-il.

— Ni moi ! fit l'abbé.

Les Barron-Latreille protestèrent. Olympe surtout. Elle ne s'y était pas trompée, elle ! Du « premier coup » elle avait vu à qui elle avait affaire ! Elle l'avait dit à Barron-Latreille. Elle se vantait d'être physionomiste et d'avoir du flair.

— C'est bien malheureux ! fit l'aubergiste. Cette affaire va nous causer un tort incalculable !

Il en revenait toujours là. C'était du guignon, tout de même : une maison qui avait su garder son ancienne renommée, attirer le client de dix lieues de distance; une maison qui marchait si bien, une maison qui faisait de l'or, quoi !

Le voyageur de commerce réconforta l'aubergiste.

— Bah ! avant longtemps on aura tout oublié. Il ne faut pas exagérer les choses. Dame ! c'est un coup dur : surtout pendant le premier mois les clients seront rares ; mais après... Affaire de temps, tout simplement.

— Le temps est grand maître... Les blessures les plus profondes se cicatrisent!... dit Olympe qui, on le sait, avait la manie de citer des proverbes à tout bout de champ.

Le capitaine de gendarmerie, que ces banalités n'amusaient guère, s'était écarté pour fumer un cigarre.

L'abbé écoutait gravement madame Barron-Latreille et, toujours muet, sans opinion, il dodelinait de la tête comme pour appuyer ses dires sans se compromettre.

Landry, tout à coup, se leva. Le capitaine fit un bond et lui mit une main sur l'épaule pendant qu'il braquait de l'autre main son revolver sur le front du brisquart.

— Où allez-vous ? dit-il.

— Dans ma chambre, me vêtir, faire mon sac et partir. Je n'ai pas un instant à perdre. Il faut que je me mette à la recherche de ma petite, qu'on m'a volée !...

— Vous ne sortirez pas, dit le capitaine avec énergie.

— Laissez-moi passer !

— Un pas de plus et je vous brûle la cervelle.

Landry fit un mouvement habile, saisit le bras du capitaine, et, avec une force excessive, il lui arracha son arme.

— A l'aide ! cria le capitaine.

Personne ne bougea. Landry, maintenant armé se tenait debout, menaçant. Dans le mouvement qu'il avait fait pour prendre le revolver de l'officier, son bonnet de police était tombé sur les dalles. On ne fit d'abord, aucunement attention à ce detail.

— Misérable ! fit l'officier furieux.

Landry fit un pas un avant.

— Vous ne sortirez pas, dit le capitaine, vous êtes accusé et, pour moi, convaincu, jusqu'à nouvel ordre, de rapt d'enfant, de vol et d'assassinat. Moralement, de par ma situation, je suis responsable de vous. Or, jusqu'à l'arrivée de la justice, vous ne sortirez pas d'ici, moi vivant.

Cet officier était courageux et esclave de ce qu'il considérait comme son devoir, non sans raison, d'ailleurs. Cependant, désarmé, n'ayant autour de soi que des gens du calibre du peu valeureux Barron-Latreille, le capitaine n'eût certes pas eu raison de Landry armé, si celui-ci, vraiment coupable, avait voulu fuir.

Le courage de l'officier en cette circonstance n'en était donc que plus méritoire ! Mais Landry n'avait pas l'intention de fuir. Il ne parut pas comprendre les paroles de l'officier. Il avait agi machinalement en lui arrachant son arme.

Il fallait, d'ailleurs, que son esprit fut bien profondément troublé pour qu'il eût osé lever la main sur un homme qu'il considérait comme son supérieur.

Oui, Landry était un brave homme, mais un simple d'esprit ! Son cerveau n'était pas organisé pour la lutte ! Ses conceptions mentales étaient moindres que celles d'un enfant ! Lorsqu'il avait constaté la disparition de Thérèse, il avait éprouvé une commotion terrible ; puis, on l'avait accusé d'un vol... lui ! puis, d'un crime ! Et cette double accusation avait été portée contre lui, sérieusement par un militaire, par un officier.

D'un « pékin » cela lui eût fait moins de mal, il eût haussé les épaules, se disant que l'« olibrius » était fou ! Mais l'accusation venant d'un « gradé »... Autre affaire ! Et tous ces faits s'étaient brouillés dans sa cervelle.

Assis sur une chaise, tandis qu'on causait autour de lui, il avait cherché à retrouver ses idées... à s'expliquer ce qui se passait ; mais ç'avait été vainement. Il s'était senti attaqué dans ce qu'il avait de plus cher au monde : son honneur ! Et puis, Thérèse qu'il adorait Thérèse, cette enfant qu'on avait confiée à son honneur et de qui il était responsable, Thérèse avait disparu ! Toutes ces choses lui avaient « tourneboulé l'entendement », comme il disait... Tout de bon, il n'y comprenait plus rien !...

Il n'était pas fou, mais « détraqué », ce qui est pis ! A présent, son regard était morne, comme celui des enfants idiots. L'expression de son visage était radicalement changée et dénotait l'hébétement dans lequel le brisquart avait été subitement plongé. Dans son cas, il entrait aussi de la stupéfaction ! Il ne savait plus au juste où il se trouvait, ni ce qu'on voulait de lui.

Tout à coup il avait pensé à Thérèse! Il avait complètement oublié le reste, à savoir l'accusation portée contre lui.

Alors, poursuivant son idée fixe, c'est-à-dire : rechercher Thérèse, la reprendre à ceux, quels qu'ils fussent, qui la lui avaient volée, il s'était levé, sans se soucier de ceux qui l'entouraient, prêt à remonter dans sa chambre pour s'y vêtir, se harnacher et se mettre en route au plus vite, n'ayant déjà que trop perdu de temps. La menace du capitaine l'avait laissé froid.

Et — il faut y insister — c'est machinalement qu'il lui avait arraché son arme par un mouvement que tout le monde avait pris pour de la rebellion, ce qui avait aggravé le cas du brisquart, qu'on devait accuser naturellement, de tentative de résistance main armé.

Maquart, qui observait tout cela et qui en ressentait une joie excessive, se disait que Landry le servait de la façon la plus utile et s'applaudissait de la réussite de ses combinaisons.

Or, comme Landry allait poursuivre son chemin, toujours poussé par cette idée : aller à la recherche de Thérèse... comme le capitaine, bravant l'assassin armé, lui barrait la route, un grand bruit s'éleva au dehors.

On entendit le bruit sonore que font les pas des chevaux battant le sol régulièrement... puis, un cliquetis d'armes.

A ce bruit, le capitaine jeta un cri de triomphe. Il comprit que du renfort lui arrivait. Landry s'était arrêté, lui aussi. Sa physionomie s'était subitement éclairée.

— Les gendarmes ! cria Alphonse.

— Bon ! dit Landry, ils me ramèneront Thérèse !... Il y a un Dieu !

Et il se mit à rire, ce qui parut être, aux yeux des assistants, le comble du cynisme. Toujours machinalement, il jeta sur les dalles le revolver qu'il tenait et qui le gênait. Puis, il courut précipitamment vers la porte pour voir plus tôt Thérèse.

Son mouvement fut encore mal interprété. On crut qu'il cherchait à fuir, convaincu qu'il était, à présent, de culpabilité.

(A suivre)